



Le partage des bien et faire donaison

Par **dada27**, le **27/09/2008** à **07:44**

bonjours rnoila suite au un divorce de mais parent il ya 36 ans il son acheter une proprieter acheter en comunauter avec 8ht de terrain le sousi et que mon pere a tout payer au niveau des traite et ma mere rien. quelle son les droit des deux personne (il se son marier 1970 il on acheter 1971et deux trois mois apres divorcer en 1971)mon pere veus vendre du terrain pour me faire donaisons(fille unique) de ses bien mais il pence que ma mere a toujours des droits sur la proprieter. rmon pere a l'atribution prefferenciel dans la party agricole!!!!

Par **Visiteur**, le **27/09/2008** à **23:31**

Vous pouvez peut-être obtenir le détail des propriétés auprès du cadastre
rnh<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil>.dornou du conservateur des hypothèques. rMais la personne qui vous aidera le mieux est le notaire qui sera chargé de rédiger la donation prévue par votre Père.